



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE
Office fédéral de l'énergie OFEN
Ufficio federale dell'energia UFE
Swiss Federal Office of Energy SFOE

Encouragement de la production d'électricité renouvelable: développement et coûts d'ici 2045 selon le modèle de la CEATE-E



19 août 2015

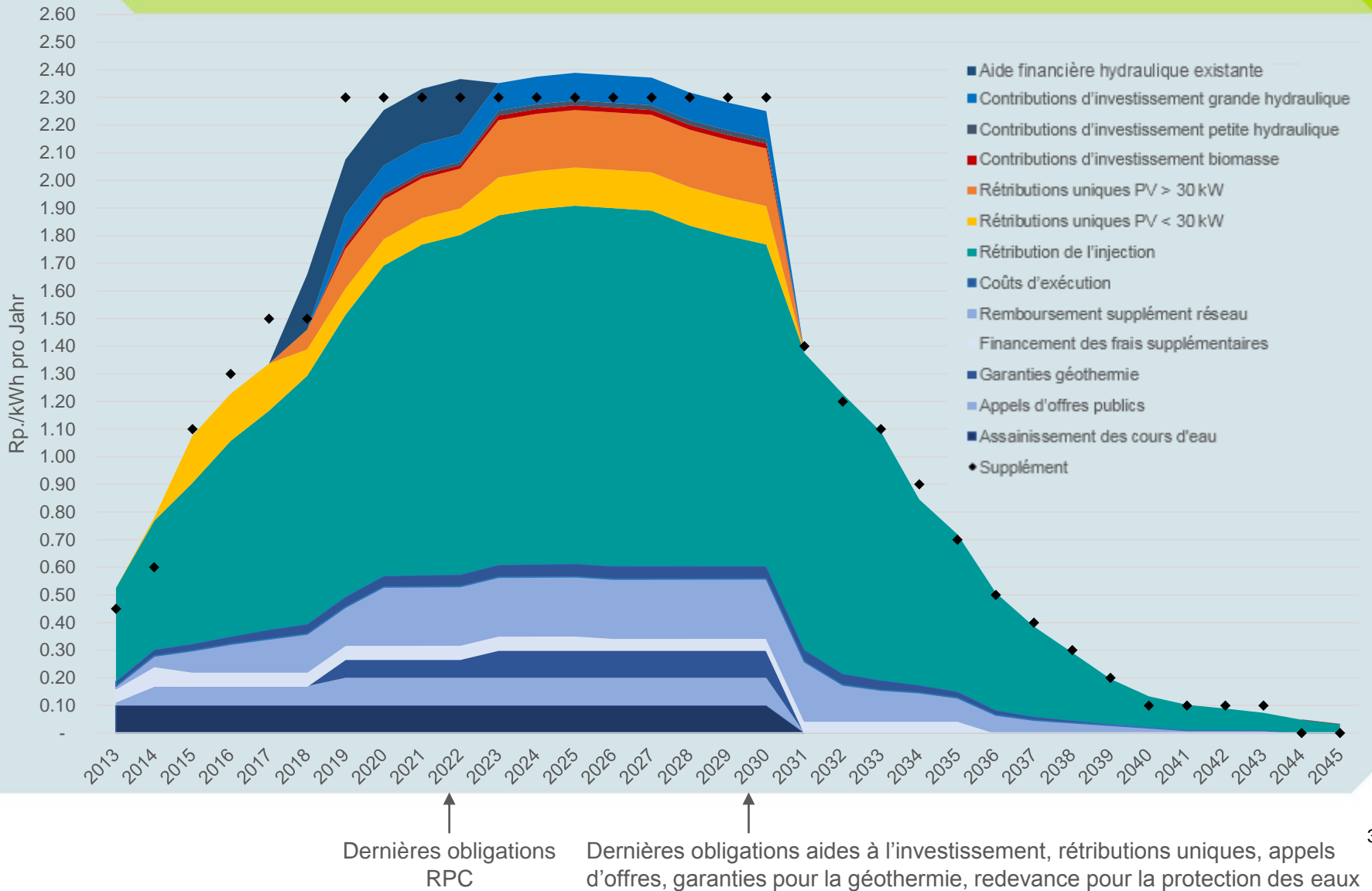


Bases de calcul selon le modèle de la CEATE-E du 19 août 2015

- Entrée en vigueur de la stratégie énergétique en 2018
- Augmentation du supplément au maximum de 2,3 ct./kWh au 1^{er} janvier 2019
- 2022: dernières obligations pour la RPC
- 2030: dernières obligations pour les rétributions uniques, les contributions d'investissement, les garanties pour la géothermie, les appels d'offres, la redevance pour la protection des eaux
- Il est tenu compte de la probabilité de réalisation des projets:
 - petite hydraulique 25%
 - biomasse 55%
 - éolien 10%
 - géothermie 25%
 - photovoltaïque 90%
- Prix du marché de l'électricité constant à 4 ct./kWh jusqu'en 2045
- Consommation finale d'électricité selon les perspectives énergétiques (scénario PCF)

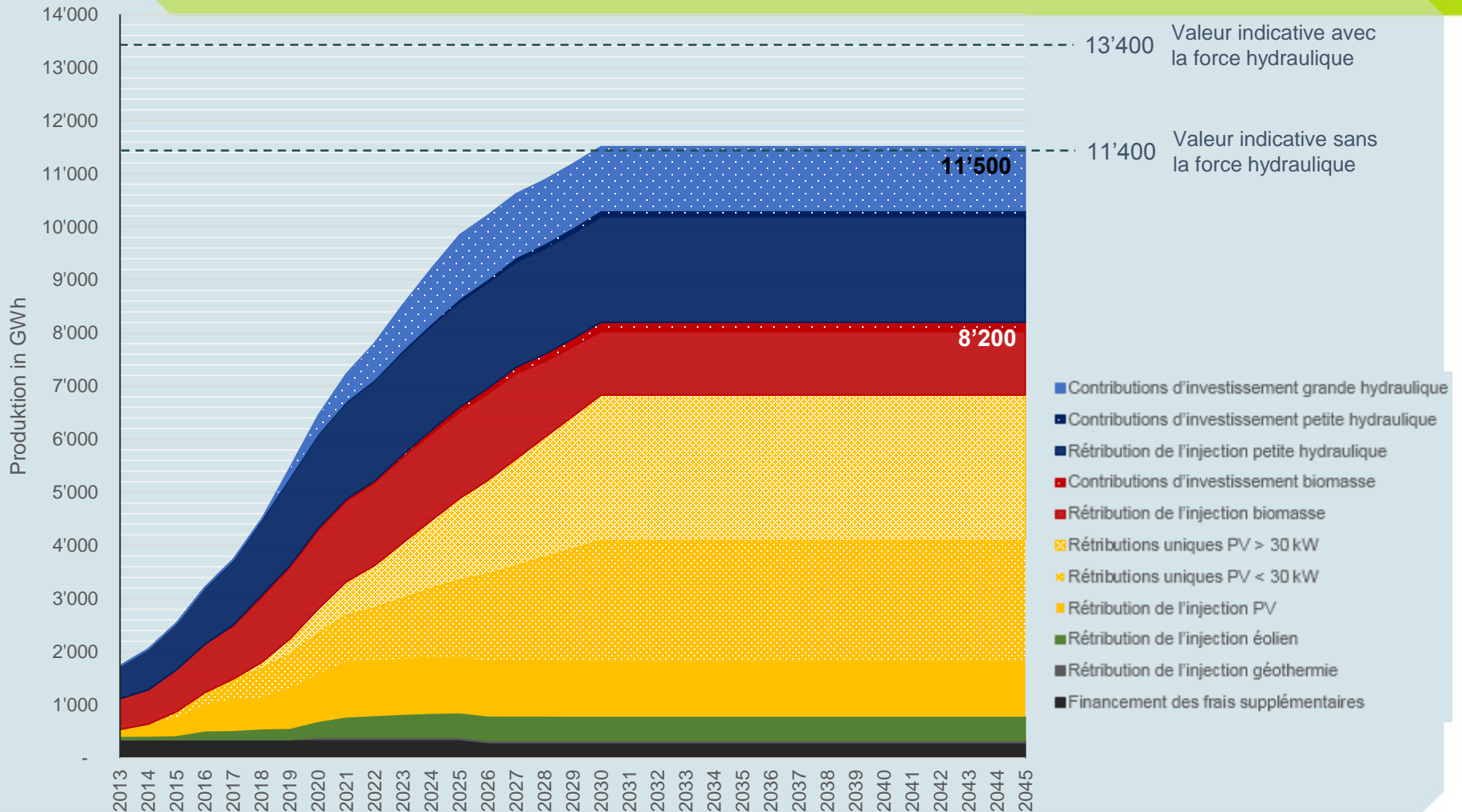


Coûts de l'encouragement d'ici 2045 selon le modèle de la CEATE-E du 19 août 2015





Développement: production d'ici 2045 selon le modèle de la CEATE-E du 19 août 2015





Mesures d'encouragement d'ici 2030 [1/2] selon le modèle de la CEATE-E du 19 août 2015

- Rétribution de l'injection (RPC): réduction de la liste d'attente
 - pour les installations photovoltaïques **annoncées avant fin 2012**
 - pour les installations des autres technologies **annoncées avant fin 2014 environ**
- Contributions d'investissement pour les nouvelles grandes centrales hydrauliques (environ 60 millions CHF/an)
- Soutien financier pour les grandes centrales hydrauliques existantes (2018 – 2022: environ 120 millions CHF/an)
- Appels d'offres publics: environ 60 millions CHF/an
- Redevance pour la protection des eaux: environ 60 millions CHF/an
- Environ 125 millions CHF/an seront remboursés à l'économie (entreprises à forte consommation d'énergie)



Mesures d'encouragement d'ici 2030 [2/2] selon le modèle de la CEATE-E du 19 août 2015

		2019-2022	2023-2030
▪ Rétributions uniques pour installations PV > 30 kW	en millions de CHF/an (approx.)	85	120
▪ Rétributions uniques pour installations PV < 30 kW		55	80
▪ Contributions d'investissement pour petite hydraulique		7	10
▪ Contributions d'investissement pour infrastructures pour la biomasse		7	10
▪ Contributions et garanties pour prospection géothermique		40	60